

**ARRÊTÉ DEP-2026-409 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET PROFESSIONNEL SOMMELIER**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 portant création du brevet professionnel sommelier ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel sommelier pour la session 2026 des académies de Paris, Créteil et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Francis SELLAM, inspecteur de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Jean-Marie ANCHER, professionnel

Enseignants :

Monsieur Christophe HUSSON

Monsieur Alexandre LESIEUR

Professionnels :

Monsieur Louis DUVAL-LEROY

Madame Alizée DURIEUX

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours



Aurora COLLET